



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Communauté en acte, communauté en puissance

Allongés dans l'herbe d'une prairie des Ormonts, face au massif des Diablerets, une quinzaine de participants à l'édition 2023 du Camp de Valeyres ont évoqué, le premier après-midi du camp, ce couple central de la métaphysique aristotélicienne que constituent *la puissance et l'acte*.

Un ami libraire-philosophe – alors que des fourmis particulièrement agressives s'attaquent à ses chevilles – nous expose comment Aristote parvint, à rebours d'Héraclite et de Parménide, à situer tant la permanence que le changement dans l'être même des choses.

Les figures végétales se prêtent particulièrement bien à l'illustrer. Le gland est un «gland en acte», mais un «chêne en puissance». Un être humain naît, vit et meurt. Il reste le même, son essence demeure, malgré que ses cheveux grisonnent ou qu'il change de métier. La *puissance* détermine ce à quoi il peut aspirer être en *acte*. L'être vivant – doué d'une âme, d'un principe vital – poursuit sa nature. L'expression «deviens qui tu es» fait certes florès dans les manuels de développement personnel; elle exprime pourtant une vérité profonde. Nouveau-né, je suis un citoyen en

puissance. Il appartient à mes parents, puis à moi-même, d'actualiser cette nature en m'impliquant progressivement dans la Cité. Animaux politiques, notre épanouissement passe par celui de la communauté à laquelle nous ne pouvons échapper. Sans communauté, l'être humain ne s'actualise qu'imparfaitement.

Alors que le temps de retourner au chalet pour le repas du soir approche, nous projetons le prisme de la puissance et de l'acte sur la notion de communauté elle-même. Affirmant la réalité d'une communauté vaudoise *en acte*, nous décrivons le Pays de Vaud d'aujourd'hui: ses frontières, son histoire, ses institutions, sa population, sa place dans l'alliance fédérale. Une part importante de nos combats en découlent. La lutte pour le fédéralisme y tient naturellement le haut du pavé. Notre engagement pour la neutralité de la Suisse (lisez le CRV 159: *Neutre, la Suisse à l'ère de la guerre hybride*), contre l'adhésion à l'Union européenne ou à tout mécanisme international de droit évolutif prolonge ce combat pour les souverainetés cantonales.

Les jeunes participants du camp de Valeyres sont souvent soucieux de retrouver les catégories politiques

qu'ils ont découvertes sur les réseaux sociaux ou dans des vidéos, généralement françaises. Schématiquement, nous leur dirions que c'est ici le pan «souverainiste» de notre action.

Mais des institutions ne recouvrant plus aucune réalité organique sont stériles.

Notre action doit également comprendre un volet identitaire. C'est ici la promotion de la communauté vaudoise *en puissance*. Il faut permettre à sa population de partager des mœurs et une culture communes. Elles seront ce cadre invisible qui structure nos vies avec plus de force qu'un code pénal, et donnent à la communauté sa nécessaire unité morale. Il s'agit des subtiles inclinations du quotidien, de manières de communiquer et de se comprendre. C'est un rapport au travail et au devoir, un sens des hiérarchies, des relations personnelles et de l'amitié.

Elles doivent être défendues, autant contre l'aliénation que constitue la culture américano-asiatique

que dévorent les jeunes générations, que contre les dangers dissolvants du multiculturalisme. Mais elles doivent surtout être promues et transmises. Cela est certes compliqué, tant elles sont difficiles à décrire. Sans compter qu'il est plus aisé de détruire que de construire, voire de se morfondre de leur disparition.

La défense et l'accroissement de l'identité vaudoise passent par l'engagement personnel au sein de structures déjà existantes, comme par la création de communautés nouvelles. Ordonnées au bien commun du Canton et à son unité, elles s'institutionnalisent et acquerront une force propre. Elles dépasseront leurs membres fondateurs, tout en perpétuant leur action. La Ligue vaudoise avec *La Nation* et les *Cahiers*, après bientôt cent ans d'existence, compte au nombre de ces institutions qui défendent la communauté en acte, et font croître la communauté en puissance.

Félicien Monnier

Alexandre Denéréaz (1875-1947)

Alexandre Denéréaz a été une figure majeure de la vie musicale vaudoise de la première moitié du XX^e siècle. Organiste de Saint-François durant 51 ans, il n'y tenait pas seulement l'instrument, mais organisait de grands concerts. Professeur d'orgue et de théorie musicale au Conservatoire, où il eut comme élèves Ernest Ansermet, Victor Desarzens, Hermann Lang, Aloÿs Fornerod, Robert Mermoud, il a écrit plusieurs ouvrages dont le plus connu est *La musique et la vie intérieure*. Et il fut un compositeur fécond, avec 137 opus à son actif, dans à peu près tous les genres: l'orgue bien sûr, le chant choral, la musique de chambre, la musique de scène avec *La Dîme*, l'oratorio profane, la symphonie.

C'est un symphoniste de valeur. Sa musique est portée par un bel élan lyrique. Polyphoniste dans l'âme, il entremêle habilement les voix avec tantôt élégance, tantôt sensualité, tantôt vi-

gueur. Excellent orchestrateur, il s'entend à varier les couleurs instrumentales. A qui veut s'en convaincre, on peut recommander l'audition de trois poèmes symphoniques enregistrés par VDE Gallo, CD-1227: *Au tombeau de Tut-Ankh-Amon*, *Le rêve* et *Scènes de la vie de cirque*, œuvre particulièrement vivante et «enlevée»; l'orchestre symphonique de Volgograd est dirigé par Emmanuel Siffert, toujours prêt à faire connaître nos compositeurs.

On arrive au 150^e anniversaire de la naissance d'Alexandre Denéréaz. 2025, c'est bientôt là, et les programmes des saisons se préparent plus d'un an à l'avance. Il est donc temps de suggérer aux organisateurs de nos concerts d'honorer ce compositeur, y compris pour la symphonie où l'on serait heureux d'applaudir Emmanuel Siffert au pupitre d'un de nos orchestres.

J.-F. C.

Bêtise

Charles Maurras, Jacques Bainville et Léon Daudet furent les plumes les plus brillantes de *l'Action française*.

Dans son *Histoire de France* maintes fois rééditée, au premier paragraphe, Bainville écrit cette phrase fameuse: *Le peuple français est un composé. C'est mieux qu'une race. C'est une nation*. Les éditions Larousse proposaient en mai 2022 une nouvelle édition de l'ouvrage où la phrase, abrégée, devient: *Le peuple français est un composé. C'est une nation*. Les éditions Larousse abritent donc des censeurs, des *sensitivity readers* dignes de la culture américaine de l'effacement (*cancel culture*). Ils ont biffé le mot *race*; celui qui l'utilise est présumé raciste, puisque la science a démontré que les races n'existent pas. Or l'assertion de Bainville, vantant le composé que constitue la France millénaire, s'oppose précisément au racisme biologique tel qu'il s'exprimait dans les nations anglo-saxonnes et germaniques de son époque. La phrase de l'édition Larousse est à la fois aplatie et contraire à ce que Bainville voulait dire. Bainville fait preuve, au profit

du patriotisme, de ce qu'on appellerait aujourd'hui *antiracisme*.

La maladresse stupide des censeurs de Larousse n'est pas étonnante dans une époque *racialiste*. Les races n'existent pas, paraît-il, mais tous les individus se disant *racisés*, c'est-à-dire non-blancs, ont le droit de prôner telle ou telle race du moment que celle-ci a été victime des Blancs. Quant à la race blanche, celle des bourreaux, il est autorisé à lui témoigner de la haine.

Le *racialisme*, incontestable selon ses adeptes, est contradictoire, niant et revendiquant en même temps la notion de race, mais les *racialistes* s'en fichent. La contradiction n'est-elle pas une invention de la pensée blanche?

L'idéologie de la revanche, obstination dans l'erreur, qu'elle soit raciale, antisémitisme, féminisme ou LGBT, confine toujours à la bêtise¹.

J. P.

¹ Pour plus de détails voir *La nouvelle Revue universelle*, n° 71, 1^{er} trimestre 2023.

« Nous nous berçons encore d'illusions quant aux objectifs philanthropiques et économiques de l'Amérique: en réalité, nous devenons des colonies de sa vie, de son mode de vie, les esclaves d'une idée qui nous est, à nous Européens, profondément étrangère: la mécanisation de l'existence.

Stefan Zweig, *L'uniformisation du monde*, Berliner Börsen-Courier, 1^{er} février 1925

Pauvreté: une nouvelle dimension

Jusqu'ici, sauf pour certains initiés, le sens commun donnait à la pauvreté la signification d'un manque de moyens économiques pour mener une vie décente. A ce titre, le récent rapport de l'Office fédéral de la statistique sur les revenus et les conditions de vie en 2021 interpelle. Il y est notamment fait mention d'un nouvel indicateur, le «taux de privation matérielle et sociale», qui représente la proportion de personnes qui doivent renoncer à des biens, services et activités sociales d'importance pour des raisons financières. Selon le rapport, en 2021, 5,2% de la population en Suisse, soit environ 448'000 personnes, se trouvaient dans cette situation. Le taux de pauvreté se situait à 8,7%. Ces chiffres méritent d'être explicités, d'autant plus que le niveau de vie général en Suisse reste, toujours selon ce rapport, l'un des plus élevés d'Europe.

Pauvreté et «privation matérielle et sociale»

Est considéré comme pauvre celui qui, en Suisse, n'atteint pas le seuil basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), soit 2'189 francs mensuels pour une personne seule et 3'989 francs pour un couple avec deux enfants. Ces montants doivent couvrir

les dépenses quotidiennes (nourriture, hygiène, transports, etc.) et les frais de logement, mais pas les primes de l'assurance-maladie obligatoire ni les cotisations aux assurances sociales, les impôts et d'éventuelles pensions alimentaires. En 2021 (revenus de 2020), 8,7% de la population suisse, soit environ 745'000 personnes, vivaient dans la pauvreté en termes de revenu. Ce taux reste plutôt stable (8,5% en 2020 et 8,7% en 2019). Dans ce contexte, on doit relever que le filet social mis en place par le truchement des transferts sociaux contribue significativement à diminuer la pauvreté. Sans ces transferts, près d'un tiers de la population suisse serait touchée par la pauvreté (32,5%). Lorsque l'on considère les prestations de vieillesse et pour survivants dans le revenu, le taux de pauvreté baisse à 17,7%. Si l'on tient compte de tous les transferts, ce taux tombe alors à 8,7%.

Le nouvel indicateur, dont on constate immédiatement qu'il touche moins de personnes en Suisse que la pauvreté, est une adaptation du taux de privation matérielle (ancien indicateur) qu'il remplace aussi bien en Suisse qu'au niveau européen. Une personne est en situation de privation matérielle et sociale¹ si elle est confrontée à un manque, pour des

raisons financières, dans au moins cinq de treize domaines de la vie quotidienne. Ces domaines couvrent un champ étendu puisque, au niveau du ménage, on retient l'absence d'arriérés de paiements, la capacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois, celle de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, de s'offrir au moins tous les deux jours un repas composé de viande, poisson ou équivalent végétarien, de pouvoir chauffer convenablement son domicile, de remplacer ses meubles usés et de disposer d'une voiture à usage privé (!). Sur le plan individuel, on y ajoute: avoir accès à Internet à domicile (y c. smartphone, tablette etc.), pouvoir remplacer des vêtements, posséder deux paires de chaussures, dépenser chaque semaine pour soi-même une petite somme d'argent, s'offrir régulièrement une activité de loisirs payante ou encore, au moins une fois par mois, pouvoir se réunir en famille ou entre amis autour d'un verre ou d'un repas.

En 2021, la valeur du nouvel indicateur en Suisse (5,2%) était nettement inférieure à la moyenne européenne (11,9%). Parmi les pays voisins, seule l'Autriche affiche un taux inférieur (4,4%). Les valeurs mesurées en Allemagne (9,0%), en Italie (11,3%) et en France (11,4%) sont en revanche nettement supérieures, tout comme la moyenne des pays de l'Union européenne (11,9%). Le taux est le plus élevé en Roumanie (34,5%), le plus faible en Suède (3,5%).

Une évolution dangereuse

Le rapport permet de souligner l'efficacité du filet social mis en place dans notre pays (s'agissant de statistique fédérale, elle ne prend pas en compte les particularités cantonales telles que les prestations complémentaires pour familles dans le Canton de Vaud) et la situation privilégiée de la Suisse en comparaison internationale. Cependant, aucune statistique n'est parfaitement neutre. Il faut dès lors dénoncer la tendance à l'extension de la notion de pauvreté, puisque l'on quitte les critères d'une pauvreté strictement matérielle pour une dimension plus sociale, voire sociétale. En incluant dans la notion étendue de pauvreté la possibilité – ou l'impossibilité – de s'octroyer des vacances, de disposer d'un véhicule ou d'un accès à Internet (sur smartphone ou tablette), on passe sans le dire de la notion de superflu à celle de nécessaire voire d'indispensable à l'accomplissement personnel. La propension du monde politique, tous bords confondus, à vouloir faire le bonheur de ses concitoyens (surtout en période pré-électorale) y trouvera sans nul doute de nouveaux champs d'action. On sera bien inspiré de résister à ce qui apparaît d'ores et déjà comme une dérive dangereuse, source de dépenses non maîtrisables.

Jean-Hugues Busslinger

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-privations/privations-materielles-sociales.html>

La Mi-été

Ce numéro de notre journal paraissant le 11 août, il est tout indiqué d'évoquer la Mi-été. Cette fête alpestre a lieu généralement le premier dimanche d'août sur nos hauteurs alpestres, le deuxième parfois, surtout en Valais. Elle marquait autrefois la visite aux alpages des propriétaires de bétail, venus vérifier l'état de leurs bêtes et mesurer la production de fromage; c'était l'occasion de fraterniser, en famille, avec les bergers. Aujourd'hui, la rencontre est devenue essentiellement festive, tout en conservant un caractère modeste et champêtre.

La plus célèbre Mi-été est celle de Taveyanne, le premier dimanche du mois. Car elle a été célébrée par Juste Olivier dans les paroles d'une chanson bien connue; mais aussi, sans doute, grâce au charme inégalable du hameau, miraculeusement préservé, avec ses chalets discrets et bien groupés, comme pour se tenir chaud les uns les autres, dans un site majestueux. La fête y est bien réglée: culte matinal dans la prairie, verrée, repas, chant, danse, picoulet.

Le poème de Juste Olivier comporte vingt-quatre strophes, qu'on ne chante guère intégralement. Il faut dire que, si certaines sont d'une innocente joliesse, parfaitement en harmonie avec la veine populaire, d'autres sont inspirées d'un patriotisme suisse un peu pénible; on s'en passe aisément puisqu'on a l'embarras du choix. On ne sait qui a composé la musique; probablement personne, comme pour tant d'airs populaires qui semblent venus de la nuit des temps; et c'est une belle mélodie, simple comme la vie des montagnards, aérée comme l'espace des sommets, avec un très léger voile de mélancolie comme il convient quand la saison va bientôt tourner.

La ligne en est bien dessinée et les harmonies claires. Cela sied à une interprétation au carillon, dont l'art s'accorde avec la simplicité de cette musique, chaque cloche ayant déjà tant d'harmoniques qu'il ne faut pas trop brouiller le tableau sonore. Le carillonneur amateur de Pully-La Rosiaz aime donc jouer ce chant; il l'a fait retentir non seulement sur son instrument, mais aussi à Zofingue vers la plaisante place carrée du bourg, à Genève depuis le clocher de Saint-Pierre, à Lens en salut vaudois aux gens du Vieux-Pays, à Bergues pour émouvoir les Ch'tis.

A Saint-Etienne de Moudon, le carillon automatique égrène de façon tout à fait incongrue que *L'amour est enfant de bohème*. A une note près (et l'adaptation se ferait sans peine), la tessiture est la même que celle du chant serein de Taveyanne qui remplacerait avantageusement une Carmen allumeuse et exotique.

J.-F. Cavin

Tennis en juillet

Note d'un écolo woke

En ce mois de juillet, je me suis laissé tenter... j'ai regardé quelques matchs du tournoi de Wimbledon. Maintenant que Federer a arrêté de jouer, le tennis n'est plus «nationalisant» en Suisse, alors je me suis dit que je pouvais regarder des matchs à nouveau. Il faut dire que j'avais trouvé un centre commercial équipé de la climatisation qui diffusait les matchs dans le hall. Je pouvais profiter du frais et de la retransmission sans en porter la responsabilité. Par précaution, j'ai quand même enfilé une casquette et des lunettes, histoire de ne pas être surpris par un camarade en flagrant délit de plaisir sportif.

En voyant ces matchs, je me disais que le tennis reste un sport de l'ancien monde. Le monde du tennis n'a rien compris aux enjeux mondiaux actuels. Certes, le tournoi de Wimbledon est inclusif et il a permis à un Afro-Américain d'accéder aux quarts de finale. Mais cette inclusion est totalement excessive quand on voit le nombre de joueurs russes et biélorusses qui participent au tournoi – on dirait une ode à Poutine. Et puis certes, le tournoi de Wimbledon se déroule sur de l'herbe. Mais cette herbe, c'est plutôt un *green* qu'une herbe comme on l'aime chez les Verts. Comme biotope, c'est nul – même si, au moins, ça a la couleur verte.

Surtout, que dire du code vestimentaire! Les hommes jouent en shorts mais les femmes jouent obligatoirement en jupe. Ce code binaire est déjà révoltant en soi, mais parlons de la couleur des vêtements. Les maillots des joueurs? Blancs! Les shorts et jupes? Blancs! Les chaussures? Blanches! Du blanc, du blanc, rien que du blanc! Même les serviettes éponges des joueurs sont blanches! Et ça, c'est vraiment un héritage patriarcal et colonial inadmissible. Surtout, c'est une insulte (une macro-agression!) à tous les joueurs qui ne sont pas complètement blancs. Pourquoi ces joueurs-là ne pourraient-ils pas revendiquer une serviette-éponge et des vêtements qui leur ressemblent? Il faut impérativement déconstruire tout ce blanc.

Entre deux manches d'un quart de finale, j'ai partagé ma révolte intérieure avec l'inconnu qui regardait le match à côté de moi. Ne devait-il pas admettre avec moi que Wimbledon n'a plus sa place dans le monde du XXI^e siècle? Il m'a répondu placidement: «Moi je suis vaudois. Vert et blanc, c'est mes couleurs préférées. Je regarde Wimbledon juste pour ça.» Il y a encore du chemin pour parvenir à un monde juste, solidaire, inclusif, écologique, sans frontières, etc.

Julien Le Fort

LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition

Ligue vaudoise

Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Le Conseil synodal, la Cathédrale et le Festival de la Cité

Selon le règlement d'utilisation de la Cathédrale, les spectacles qui s'y donnent doivent être «dépourvus de tout caractère polémique ou politique». L'autorisation est accordée par la «Commission d'utilisation de la Cathédrale», désignée et présidée par l'Etat, comprenant notamment le pasteur du lieu et un représentant de l'Eglise vaudoise.

Dans le cadre du Festival de la Cité de cet été, M. Gérard Kurdian, artiste militant, a donné un spectacle intitulé «*Hot bodies Choir*». En voici un court et suffisant extrait :

Les queerphobes, les transphobes, les grossophobes, vos gueules!

Les sexistes, les racistes, les capitalistes: vos gueules!

Les terfs¹, les bourgeois et les agresseurs: vos gueules!

Les flics, les assurances et les ouïns ouïns: vos gueules!

Les «oui mais pas tous» et les puto-phobes: just get a life

And read a book!

24 heures a publié une photo où l'on voit, derrière les choristes, l'injonction *Ejaculate* projetée sur un grand panneau.

La Commission a donc autorisé un spectacle à la fois polémique et politique, en contravention frontale avec le règlement. L'excuse qu'elle invoque, si c'en est une, est qu'elle n'en connaissait pas le texte, lequel, paraît-il, n'était pas encore écrit. Disons

pour être aimable qu'elle a péché par excès de confiance. M. Kurdian en a profité pour passer entre les mailles du filet réglementaire.

Le journal *Le Peuple* a lancé une pétition demandant le respect des lieux de culte, des explications et des excuses. Elle a recueilli pas loin de onze mille signatures et le site du mensuel a reçu plus de 2000 commentaires. Par son caractère public, la démarche a empêché que, profitant du sommeil des vacances, l'officialité ne glisse discrètement les ordures sous le tapis.

Mme Christelle Luisier, présidente du Gouvernement vaudois, a regretté des textes «inappropriés» et «clairement malveillants à l'égard de la police». Elle a annoncé qu'à l'avenir «nous ferons preuve de plus de vigilance».

Mme Bettschart-Narbel, députée au Grand Conseil et présidente des libéraux-radicaux, a qualifié le spectacle de «non inclusif et intolérant», ce qui est difficilement contestable.

M. Romain Pillioud, président des socialistes vaudois, a déclaré que «la Cathédrale n'était peut-être pas le lieu optimal pour délivrer un tel message».

Qu'allait dire le gouvernement de l'Eglise vaudoise? Dans un premier

temps, le Conseil synodal a décidé de ne pas s'exprimer officiellement. Autrement dit, il se retirait sous sa tente et laissait la Commission d'utilisation prendre la responsabilité de toute l'affaire. Retrait illusoire: l'unanimité des réactions et le succès croissant de la pétition, bien relayés par la presse, montraient que la «dénécessité commune» avait été atteinte. Il lui fallait se manifester.

Dans son communiqué, après avoir rappelé la responsabilité principale de la Commission, il reconnaissait du bout des lèvres que «les processus mis en place et réglementaires» étaient insuffisants, et qu'il y avait des problèmes de «gouvernance» à résoudre.

Au lieu de ce commentaire administratif, lisse et neutre, on aurait voulu que le Conseil synodal exprime son indignation sans attendre. Ou plutôt, on aurait voulu qu'il soit vraiment indigné, en communion d'indignation avec une bonne partie de la population, qu'il dise sa révolte, son incompréhension, son chagrin. C'est peut-être cette note affective, existentielle qui a manqué le plus.

Le communiqué affirmait encore qu'en régime réformé, les pierres ne sont jamais sacrées. En d'autres termes, «circulez, il n'y a rien à bafouer!» Et tant pis pour tous ceux qui ont été scandalisés qu'un tel spectacle ait pu passer en un tel lieu. Cette référence confessionnelle ne disait au mieux que la moitié des choses. Car les éléments religieux qui, comme leur nom l'indique, nous *relient* au Créateur, ont par cette fonction même quelque chose de sacré. La Cathédrale en est un exemple évident, avec sa beauté, sa grandeur, son ancienneté, avec ses murs qui portent l'écho des innombrables prières qui s'y sont dites, le souvenir des innombrables sacrements qui y ont été reçus. Le moindre croyant, le moindre conseiller de paroisse sait ou sent cela et, à ce qu'on a lu, le moindre politicien aussi. Et c'est cela qui, le samedi 9 juillet, a été méprisé et agressé. Et c'est à côté de cela que le Conseil synodal est passé.

Peut-être craint-il, en s'indignant «à l'ancienne», de voir l'Eglise taxée de conservatisme, d'étroitesse et de fermeture d'esprit. Mais de toute façon, les ennemis de l'Eglise, bien

plus étroits et fermés qu'elle ne le sera jamais, continueront de l'attaquer, par-delà ses reniements et ses ralliements. Il serait plus avisé d'assumer frontalement le fait que les fondamentaux de la foi chrétienne sont contraires à l'esprit du siècle, désincarné, platement rationaliste, dépourvu de transcendance, individualiste sur le plan moral et collectiviste sur le plan social.

Mme Martine Chalverat, la directrice du Festival de la Cité, a déclaré, avec la suffisance inexpugnable des milieux de la culture subventionnée, que «les messages de tolérance, d'ouverture et d'inclusivité [...] sont proches de ceux que véhiculent les Eglises». Ces vagues et trop faciles approximations donnaient une bonne occasion au Conseil synodal de rappeler à tous que l'Eglise n'a pas pour fonction première de «véhiculer» des messages moraux, sociaux ou climatiques, mais de porter le témoignage historique de la Révélation, d'affirmer l'espérance portée par le sacrifice du Christ et de se conformer à son ordre de faire de toutes les nations ses disciples.

Au passage, le Conseil synodal aurait pu consacrer trois lignes aux caractères convenus de ces provocations «culturelles», toujours les mêmes, qu'on nous inflige depuis plus de cinquante ans. Il aurait aussi pu flétrir l'hypocrisie de ses auteurs qui prétendent avoir choisi la cathédrale pour ses seules qualités acoustiques – ce qui fait rire tous les mélomanes assis plus loin que le troisième rang – et se prétendent «navrés si nous avons heurté la sensibilité de certaines personnes», alors qu'ils n'espéraient que ça.

Le Conseil synodal a gaspillé une bonne occasion d'adresser à l'ensemble de la population un message clair et percutant sur l'Eglise et ses raisons éternelles d'être. L'affaire a dessiné en creux le rôle qu'il doit tenir, celui d'un défenseur attentif, limpide et vigoureux de l'Eglise, de ses mœurs, de ses pratiques et de ses lieux.

Nous publierons sa réponse, lui recommandant toutefois, dans son intérêt et celui de nos lecteurs, de ne pas en confier la rédaction à son communicateur habituel.

Olivier Delacréz

¹ Les terfs (*trans-exclusionary radical feminist*) sont des féministes radicales qui refusent d'inclure les trans dans la lutte féministe.

Le jardin que nous avons à cultiver

Comme la mort corporelle donne son vrai prix à la vie, les limites tracées par l'histoire aux nations et aux individus par le droit et les mœurs sont autant de murs de soutènement du champ que nous avons à cultiver.

Marcel Regamey, 1946

Le Camp de Valeyres qui vient de s'achever donna aux participants à méditer en musique, le dernier soir qui prend toujours la forme d'une synthèse, cette phrase que nous mettons en exergue. Nous préférons l'image du jardin à celle du champ: amusons-nous donc à imaginer métaphoriquement le jardin que pourrait constituer le Pays de Vaud.

Ses murs, de calcaire à l'Ouest, de granit à l'Est, sont vieux. La majorité en est d'ailleurs inchangée depuis le XII^e siècle. Les plus vénérables conservent même la trace d'inscriptions burgondes. Dans leurs interstices, les plus chanceux retrouvent des monnaies rodolphiennes ou savoyardes. Des bornes flanquées du lys des rois de France et de l'ours de Berne marquent encore quelques coins de ce jardin polygonal. Certaines de ses limites sont marquées par un cours d'eau. La nature joue son rôle aussi dans la fixation des équilibres nationaux.

Le poids de l'histoire ne concerne pas que nos frontières. Ses dallages, ses échelas et ses bancs permettent aux jardiniers de se mouvoir, aux plantes de s'élever, aux amoureux de s'arrêter et aux poètes de contem-

pler. Certains carrés du potager – seigneuries devenues bailliages puis districts, ou encore communes et paroisses – n'ont eux aussi guère changé depuis Pierre II de Savoie (1203-1268). Ils témoignent autant de l'omniprésence des institutions dans nos vies quotidiennes que de leur persistance historique.

Ces institutions diffèrent de celles des jardins voisins. Au fil des hivers et des canicules, contraintes par la nature, la qualité du sol, la faune et la flore, elles ont fini par épouser les traits du lieu. Mais elles ont également souffert. Si la houlette de Berne a rationalisé les cultures et aligné les plants, elle a, la première, atrophié les libertés locales et la biodiversité politique qu'elles offraient. Depuis 1798, le parasite de l'égalité s'obstine à imposer la monoculture. Plus récemment, le règne du plastique et du béton a fait surgir des cubes aux couleurs criardes. Mais les variétés anciennes ont la vie dure. Les vieilles racines donnent non seulement de la sueur aux arracheurs, mais offrent surtout de belles pousses.

Durant deux semaines hors du monde et du temps, nous avons eu le privilège de côtoyer des jeunes gens alertes, passionnés de politique, d'histoire et de philosophie et, par-dessus tout, dévoués au Canton. Nous savons qu'ils l'irrigueront de leur engagement.

F. M.

Nos sportifs

On suit avec intérêt et sympathie les premiers pas du Stade Lausanne-Ouchy dans l'élite du football suisse, comme ceux des autres clubs vaudois. Mais le SLO a quelque chose d'attachant: outre son ascension inattendue, son passé modeste et son nom ancré localement; une équipe bien de chez nous.

Bien de chez nous? Voici la composition du onze qui a affronté Lugano

en début du championnat: Da Silva; Gassama, Hajrulahu, Pos, Heule (71^e Abdallah); Hamdiu (84^e Maroufi), Akichi (46^e Bamba); Mulaj (71^e Garcia), Qarri, Adjini (60^e Mahmoud); Danho.

Le sport est un puissant moyen d'intégration des immigrés. Mais s'il n'y a aucun indigène sur le terrain?

J.-F. C.

Quand la force devient violence

Il n'y a pas de guerre propre, toutes les guerres sont sales. C'est un mal, parfois nécessaire. Il faut savoir prendre les fusils pour faire taire les fusils

Hélie de Saint Marc

Dans un article récent, nous avons proposé de distinguer les notions de force et de violence. C'est facile à dire. Le courage, la tempérance, la prudence et la justice, les quatre vertus cardinales, s'adosent les unes aux autres. *La justice sans la force est impuissante; la force sans la justice est tyrannique*, écrit Pascal. Dans la confusion du combat réel, veiller à ce que la force ne devienne pas injuste et violente ne va pas de soi. Policiers et gendarmes se préoccupent aussi de ce risque, comme l'ont montré dans le Canton les affaires Mike Ben Peter à Lausanne, Nzoy à Morges ou du Congolais de Bex abattu en 2016 par un policier en légitime défense.

Deux situations de guerre nous permettront de mieux comprendre de quoi il s'agit.

Jean-Claude Gallet, officier de l'armée française – plus tard commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris – écrit: *Nous avons une mission, l'emploi de la violence (de la force, dirions-nous, réd.) est légitime. Mais celle-ci doit être mesurée, proportionnée. Et surtout pas gratuite. Sur un terrain de conflit, l'officier doit souvent restreindre les pulsions vengeresses. Ces pulsions animales m'habitent moi aussi. Mais si je veux rester droit, je dois les maîtriser.* Engagé en Afghanistan, Gallet apprend où se trouve un véhicule que les talibans ont bourré d'explosifs. Leur action est imminente, ils visent sans doute une base avancée de l'armée régulière afghane. Ils ont caché le camion dans une ferme

à l'entrée d'un village, au milieu des civils, des femmes et des enfants. Il y a deux options: soit détruire immédiatement le camion avec un risque de « dommages collatéraux, ou attendre que le camion soit en mouvement sans civils autour. L'état-major penche pour la première option; Gallet, qui veut éviter un carnage, pour la seconde. Celui-ci se heurte à un officier de la coalition beaucoup plus gradé que lui, qu'il réussit à convaincre. *Dans cette vallée d'Afghanistan, écrit-il, je ressens de la colère contre l'ennemi. Sans doute, quelques années plus tôt, j'aurais moi aussi préconisé la destruction immédiate du camion. Mais tenir la haine à distance, toujours. Savoir dire non. Anéantir « proprement » l'ennemi sans faire de victimes inutiles. Penser contre soi et contre l'autre.* Et de citer Camus: *Un homme, ça s'empêche.*

Dans *La peur*, Gabriel Chevallier raconte sa guerre de 14. Incorporé au 903^e régiment d'infanterie, il est ordonnance à l'état-major d'un bataillon. Quelques coups directs de l'artillerie allemande ont dévasté son secteur. Trois compagnies du bataillon doivent s'emparer d'une tranchée ennemie. Le tirage au sort désigne Chevallier et trois autres ordonnances pour charger avec les fantassins. Chevallier prépare son équipement. Il dispose d'un pistolet, arme efficace dans le combat rapproché. A 5h. du matin, un peu d'eau de vie, préparation d'artillerie; à 5h15 assaut. Chevallier est légèrement blessé d'entrée: un trou à la joue. Un de ses camarades *claque des dents*, réellement. *La pensée cesse de fonctionner*, écrit Chevallier, *le corps geint, bave et se souille de honte. L'action de courir absorbe les facultés. La peur agit mais tend*

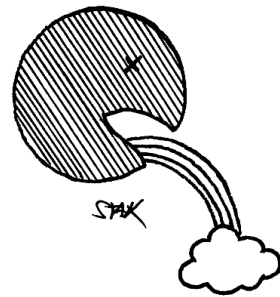
comme un ressort, décuple les moyens de la bête, la rend insensible [...]. En avant. Là est le salut. Nous attaquons pour conquérir un abri. Quelques instants de folie. Notre peur en cet instant se transforme en haine, en désir de tuer. Casque en avant, Chevallier se précipite sur un Allemand qui tombe à la renverse. Il lui saute sur le ventre à pieds joints, de tout son poids, oubliant d'utiliser son pistolet. Un autre Allemand, *béant de peur*, se rend. La baïonnette d'un fusil enfoncé par un soldat français lui transperce la gorge. Il reste suspendu à la paroi du boyau, genoux fléchis, la bouche ouverte, la langue pendante. *Celui que j'ai piétiné pousse des grognements. Notre vague a envahi la tranchée en hurlant. Le grand Chassignole crie: Là il y a de l'homme, on peut s'expliquer! Un autre me prend par le bras, m'entraîne et me dit fièrement, en montrant un cadavre: – Regarde, le mien! [...] C'est la réaction. La peur nous a rendus cruels. Nous avons besoin de tuer pour nous rassurer et nous venger. Pourtant les Al-*

lemands qui ont échappé aux premiers coups s'en tireront indemnes [...]. D'une sape où ils ont cru mourir, il en sort une vingtaine qui bredouillent « Kamerad! ». Nous remarquons leur teint vert d'hommes épouvantés [...]. Notre ardeur tombe peu à peu, notre courage se dissipe comme une torpeur d'ivrogne, l'inquiétude revient pour l'avenir.

L'usage de la force, tout justifié qu'il puisse être, tend à se transformer en violence. C'est un mal inhérent à l'action humaine. La violence provient rarement d'une cruauté innée. La soif de vengeance, la peur, la terreur exercée par l'adversaire, le ravitaillement et le sommeil insuffisants, les vagues d'obus et de gaz, la mort des camarades, l'inexpérience des jeunes soldats, l'indiscipline, tout concourt à la déviance.

Loin des tranchées, dans l'affaire Mike Ben Peter, selon l'un des avocats des prévenus, le stress, le froid, la nuit, l'imprévisibilité et la *récalcitrance* particulièrement excitée du *dealer* auraient pu favoriser une perte de contrôle. Les six policiers en ont été jugés innocents.

Jacques Perrin



Pluie, arcs-en-ciel et domaines fédérés

Si vous souffrez de la chaleur, allez passer vos vacances en Allemagne. Ce pays a tellement écouté Mlle Greta Thunberg que le réchauffement climatique s'y est arrêté net. Désormais, il y fait froid même en été. Question sécheresse, c'est à peu près la même chose: lorsque vous hésitez entre Hambourg et Berlin, vous ne trouverez aucune aide auprès des prévisions

LE COIN DU RONCHON

météorologiques, celles-ci vous annonçant de la pluie sur tout le pays pendant toute votre semaine de vacances. Ce qui n'empêche pas de bonnes surprises, avec des averses presque toujours brèves et quelques beaux rayons de soleil; on reproche souvent aux météorologues de se tromper, mais on devrait aussi, parfois, leur en être reconnaissant.

Peut-être est-ce à cause de cette météo changeante que les rues des grandes villes allemandes sont couvertes de drapeaux montrant des arcs-en-ciel. On en voit partout, sur les bâtiments officiels et sur les grands commerces, d'autres sont en vente dans les kiosques, à côté de parapluies et de sacs à dos de mêmes couleurs, et il y a même des gens dans la rue qui s'accrochent de tels drapeaux dans les cheveux. Curieuse obsession – qui nous rappelle qu'en Suisse, la vice-secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste déclare avoir « envie de gerber » (sic) lorsqu'elle aperçoit une marée de drapeaux

identiques symbolisant un enthousiasme collectif un peu artificiel, une absence totale de diversité ainsi qu'une propension à catégoriser les êtres humains selon des critères inadéquats. On n'ose pas imaginer les régurgitations dont elle souffrirait si elle avait vu ce que nous avons vu.

Ce que l'on retiendra encore de l'Allemagne moderne, ce sont des adresses internet se terminant par *.berlin*, *.bayern*, *.nrw* (pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) ou *.sh* (pour le Schleswig-Holstein). Ces *Länder* ont trouvé là une occasion symbolique de s'affranchir du *.de* réservé à l'Etat fédéral, en achetant (probablement assez cher) leur propre domaine internet de premier niveau¹ (sauf le Schleswig-Holstein, car le domaine *.sh* avait déjà été attribué à l'île de Sainte-Hélène et il suffit donc d'enregistrer les adresses voulues auprès de ce territoire britannique d'outre-mer).

Avoir sa propre terminaison internet, c'est *stylé*, comme disent les jeunes d'aujourd'hui. Nos amis schaffhousois, s'ils ont correctement lu ce qui précède, savent désormais quoi faire. Quant au domaine *.vd*, à tout hasard, une rapide recherche semble indiquer qu'il est encore libre.

Le Ronchon

¹ Techniquement, les adresses internet (tout comme l'arabe, le farsi, l'ourdou et l'hébreu) se lisent de droite à gauche. Ce qu'on appelle communément la « terminaison » constitue ainsi le premier aiguillage vers l'emplacement du site que l'on cherche.

On nous écrit

L'article de M. Jean-François Pasche, dans la dernière *Nation*, a suscité deux réactions de nos lecteurs. D'une part, M. Maurice Decoppet nous a signalé que le référendum sur le quartier « Sus le Jordil » à Saint-Sulpice a recueilli 663 signatures alors qu'il n'en fallait que 394 pour être validé.

D'autre part, M. Jean-Pierre Sueur, ancien syndic du Mont-sur-Lausanne, a précisé que l'histoire de l'urbanisme au vallon de la Valleyre remonte à un arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982 ordonnant la création d'un syndicat d'amélioration foncière portant sur des zones tant agricoles que constructibles. Ce n'est qu'en novembre 2019 que le Canton a définitivement approuvé les plans de quartier de ce vaste périmètre, soit trente-sept années dues pour moitié à des études, pour l'autre à des procédures démocratiques et judiciaires à tous les échelons. Ce n'est qu'après la mise à l'enquête par les propriétaires des bâtiments autorisés par le plan de quartier du vallon de la Valleyre que des opposants se sont manifestés. M. Sueur nous indique aussi que le Tribunal fédéral doit encore juger de la légalité de l'initiative lancée alors que les droits à bâtir ont été récem-

ment confirmés. En cas de vote positif rendant ces terrains à la nature, la Commune devra sans doute indemniser les promoteurs ayant acquis du terrain constructible et financé de lourdes études, confiant dans la sécurité du droit. Les prétentions se chiffreront en millions.

Merci à nos lecteurs de ces compléments. Le cas d'école montain en particulier démontre la problématique de la durée de traitement des projets urbanistiques tant par les administrations communales et cantonales, que par les autorités judiciaires, avec parfois plusieurs navettes entre ces différents intervenants. Entre le projet de plan d'aménagement et les chantiers des bâtiments, il n'est pas rare que plus d'une, voire plusieurs décennies s'écoulent durant lesquelles tant les conceptions urbanistiques que les attentes citoyennes évoluent. De plus, le corps social de la commune se modifie parallèlement et ce ne sont plus les mêmes habitants (au Mont: 3700 en 1980, près de 10000 en 2023, 13000 annoncés pour 2030) qui votent entre le projet villageois et le référendum sur la sauvegarde d'un coin de biodiversité...

La rédaction